

**INTERDICTION D'UTILISATION DES TERRAINS DE SPORT  
DU COMPLEXE SPORTIF ELIE CASTELLE – LEVEZOU**

**Arrêté N° A 2025-018**

Le Maire de la Commune de SAÏX,

- Vu l'article L 2211-1, L 2212-1 et suivants du Code Général des collectivités territoriales,
- Vu les conditions météorologiques,
- Vu l'état des terrains,

# ARRÊTE :

**Article 1<sup>er</sup> :** A compter du samedi 1<sup>er</sup> février 2025 à 9h00, l'utilisation de tous les terrains de foot honneur du complexe du Lévézou – Elie Castelle – route de Sémalens, est interdite jusqu'au dimanche 2 février 2025 à 18h.

**Article 2° :** Cette interdiction concerne les entraînements et les matchs.

**Article 3° :** Le Directeur Général des Services et le responsable des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Castres.

Fait à Saïx, le 31 janvier 2025

Le Maire Adjoint,

Gilles DEFOULONNOU



Date d'affichage :